Cinquantième année. - N ° 97 A 20 et 21 mai 2017

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES

# ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES

ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Premier ministre
Direction de l'information légale et administrative

Standard . . . . . 01-40-58-75-00
Annonces . . . . . 01-40-58-77-56
Accueil commercial . . . . . 01-40-15-70-10
Télécopie . . . . . 01-40-58-79-14

## BODACC « A »

## Annonce n° 577

## 44 – LOIRE-ATLANTIQUE

## GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE NANTES

## Ventes et cessions

801 074 964 RCS Toulon.
**CONNECTOR.**
*Forme :* Société par actions simplifiée.
*Capital :* 18159600 EUR.
*Adresse :* 14, avenue Lion ZA la Poulasse, 83210 Sollies-Pont.
*Précédent propriétaire :* 501 045 132 RCS Nantes. **VARA.**
*Date de commencement d'activité :* 31 décembre 2016.
*Oppositions :* Article L.236-14 du code de commerce.
*Commentaires :* Société absorbante : CONNECTOR, société par actions simplifiée au capital de 18 159 600 euros, ayant son siège social au 14 avenue Lion Z.A. La Poulasse - 83210 Solliès-Pont et ayant pour numéro unique d'identification le numéro 801 074 964 R.C.S. Toulon Société absorbée : VARA, société par actions simplifiée au capital de 30 000 euros, ayant son siège social au 75 rue Pierre Arnaud Anetz - 44150 Vair-sur-Loire et ayant pour numéro unique d'identification le numéro 501 045 132 R.C.S. Nantes Evaluation de l'actif et du passif dont la transmission à la société absorbante est prévue : Actif apporté au 31 décembre 2016 : 26 338 896 € Passif pris en charge au 31 décembre 2016 : 584 738 € Actif net apporté au 31 décembre 2016 : 25 754 158 € Rapport d'échange des droits sociaux : La société absorbante détenant à la date de signature du traité et s'engageant à détenir à la Date de Réalisation de la Fusion, la totalité du capital social et des droits de vote de la Société Absorbée, il ne sera procédé, en application de l'article L. 236-3 II du code de commerce à aucun échange de titres et la Fusion n'entraînera aucune augmentation de capital de la société absorbante. Montant prévu du mali de fusion : 2 845 842 € Date du projet commun de fusion : 15/05/2017 Date et lieu du dépôt du projet au RCS au titre de chaque société participante: Le 15/05/2017 au RCS de Toulon pour la société absorbante et le 17/05/2017 au RCS de Nantes pour la société absorbée..